

...  
**AVIS DEDÉPÔT**  
...

**Plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Dieppe-Saint-Aubin**

...  
**Ministère chargé des Transports / Direction générale de l'Aviation civile**  
...

Le public est informé que le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Dieppe-Saint-Aubin a été approuvé par arrêté n° PTDA2425862A du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Il a été publié au Journal officiel de la République française le 8 octobre 2024.

Ce plan est déposé pour être tenu à la disposition du public pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux, dans les mairies : Anneville-sur-Scie, Arques-la-Bataille, Aubermesnil-Beumais, Colmesnil-Manneville, Dieppe, Hautot-sur-Mer, Manehouville, Martigny, Martin-Eglise, Offranville, Rouxmesnil-Bouteilles, Saint-Aubin-le-Cauf, Saint-Aubin-sur-Scie, Sauqueville, Tourville-sur-Arques, Varengeville-sur-Mer.

Il est également consultable en ligne sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.geoportailurbanisme.gouv.fr>, rubrique cartographie, onglet servitudes d'utilité publique.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes susvisées.